

Conférence APCAS

Gestion des risques environnementaux d'origine industrielle

« Qu'est-ce qu'un Plan d'urgence
et qui en a besoin? »

Présenté par : Marcel Ricard, Tetra Tech Industries
Coordonnateur Environnement industriel et Mesures d'urgence

Mars 2014

Programme de la présentation

- Introduction
- Exigences réglementaires
- Préparation d'un Plan d'urgence
- Gestion du Plan d'urgence

INTRODUCTION

Exigences réglementaires

Préparation d'un Plan d'urgence

Gestion du Plan d'urgence

Programme de la présentation

Qu'est-ce qu'un plan d'urgence?

Un programme de gestion des situations d'urgence* basé sur une approche de **gestion des risques** et qui comprend des activités, des mesures et des plans pour gérer les situations d'urgence et diminuer les risques grâce à une **démarche proactive et coordonnée**.

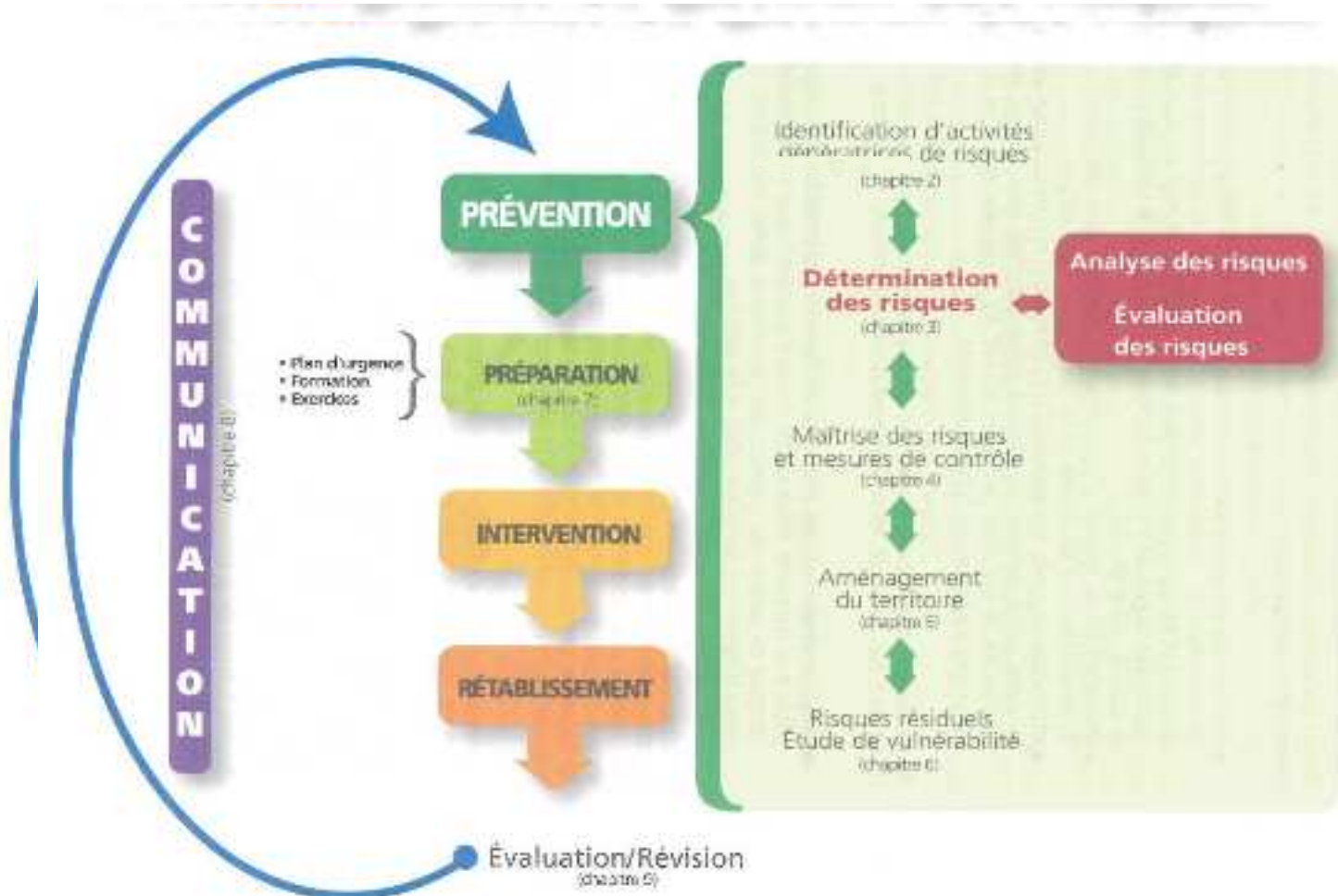
*Une situation d'urgence se définit comme suit : situation (ou situation imminente) dangereuse qui risque de causer un grave préjudice à des personnes ou d'importants dommages à des biens ou à l'environnement et qui est due à un événement naturel, à un risque pour la santé (ex : pandémie), à un accident ou à un acte intentionnel ou autre.

Accidents ayant entraîné une importante prise de conscience des risques industriels

Date	Localisation	Type d'accident	Victimes et dégâts
1974	Flixborough - Grande Bretagne	Explosion sur un site industriel	28 morts
1976	Seveso - Italie	Fuite de dioxine d'une usine chimique	Pas de mort sur le coup, mais 37 000 personnes touchées
1984	Bhopal - Inde	Fuite d'un gaz toxique	Environ 2 500 morts et 250 000 blessés
1984	Mexico - Mexique	Explosion d'une citerne de gaz de pétrole liquéfié	Plus de 500 morts et 7 000 blessés
2001	Toulouse - France	Explosion d'un site industriel	30 morts et plus de 2 000 blessés
2014	Lac Mégantic - Québec	Déraillement de train	47 morts, dommages très importants



Processus de gestion des risques industriels



Réf : Guide du CRAIM

Préparation

Même avec les meilleurs mesures préventives en place, une situation d'urgence peut se présenter, car le risque zéro n'existe pas, d'où l'importance de mettre en place de bonnes mesures d'intervention.

Parmi les mesures d'intervention, notons :

- Plan de mesures d'urgence
- Plan d'évacuation ou de confinement
- Plan de communication des risques
- Plan de continuité des affaires



Introduction

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Préparation d'un Plan d'urgence

Gestion du Plan d'urgence

Programme de la présentation

Exigences réglementaires

Depuis quelques années les exigences envers les entreprises ont beaucoup changées. En plus de gérer adéquatement leurs opérations quotidiennes, elles doivent identifier, évaluer et communiquer leurs risques. Elles doivent également se préparer à faire face à toutes situations d'urgence.



Quelques Réglementations applicables

Réglementation provinciale :

- Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
- Règlement sur les matières dangereuses
- Loi et Règlement sur la Santé et la Sécurité au Travail
- Loi sur la sécurité incendie
- Loi sur la sécurité civile
- Autres réglementations spécifiques (ex : Règl. sur entreposage de pneus, de BPC, Règl. sur barrages et digues, ...)

Réglementation fédérale :

- Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)
- Règlement sur les urgences environnementales (Environnement Canada) (RUE)
- Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)
- Loi sur la marine marchande du Canada (LMM)
- Règlement sur le stockage des produits pétroliers et produits apparentés (sites fédéraux)
- Code national de prévention des incendies (CNPI)

Réglementation provinciale

- En résumé la réglementation provinciale interdit tout rejet dans l'environnement de substance polluante et exige que le MDDEFP soit aviser **sans délai** en cas d'émission **accidentelle** de substances dangereuses **dans l'environnement** (eau, air, sol) (cf : LQE art. 21 et 22, RMD art. 8);
- Les Lois sur la sécurité incendie et sécurité civile encadrent principalement les services municipaux, toutefois les industries doivent déclarer leurs risques à la municipalité.;
- Certains Règlements spécifiques requièrent un plan de mesures d'urgence avec un contenu défini (ex : entreposage de pneus, barrages et digues, ...).

Réglementation fédérale (EC)

Règlement sur les Urgences environnementales

Le plan d'urgence environnementale doit comporter les renseignements suivants :

- a) le détail des **facteurs pris en compte** au titre du paragraphe (2) (nouvelle version datant du 8 déc. 2011);
- b) la mention des **types d'urgences environnementales** qui sont susceptibles de se produire dans le lieu et d'avoir des effets nuisibles sur l'environnement ou de constituer un danger pour la vie ou la santé humaines, ainsi que la mention de ces effets et des dangers;
- c) le **détail des mesures à prendre pour prévenir** les urgences environnementales déclarées au titre de l'alinéa *b*), les **dispositifs d'alerte et de réparation** ainsi que les **mesures pour remédier à ces urgences** et réparer les dommages qui en découlent;

Règlement sur les Urgences environnementales (EC) (suite)

- d) la **liste des personnes tenues d'exécuter le plan** en cas d'urgence environnementale ainsi qu'une **description de leurs rôles et de leurs responsabilités**;
- e) l'indication de la **formation à donner** aux personnes visées à l'alinéa *d*);
- f) la **liste de l'équipement pour intervention d'urgence prévu** dans le plan **et l'emplacement** de cet équipement;
- g) les **mesures prévues pour avertir les membres du public** auxquels une urgence environnementale pourrait causer un préjudice.

Règlement sur les Urgences environnementales (EC) (suite)

- 6(1) La personne visée au paragraphe 5(1) **tient à jour et met à l'essai le plan d'urgence environnementale au moins une fois par année** afin de veiller à ce qu'il satisfasse aux exigences des paragraphes 4(2) et (3);
- 6(2) Elle **conserve une copie du plan à un endroit facilement accessible aux personnes tenues d'exécuter le plan** en cas d'urgence environnementale et au lieu où une ou plusieurs substances sont situées si ce lieu est un lieu de travail;
- 6(3) Elle conserve, avec le plan, un **registre des résultats des révisions et mises à l'essai annuelles pendant au moins cinq ans** à compter de la date de leur établissement.

Introduction

Exigences réglementaires

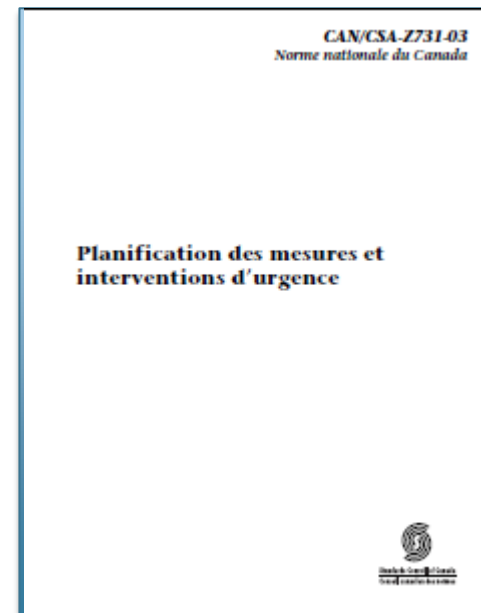
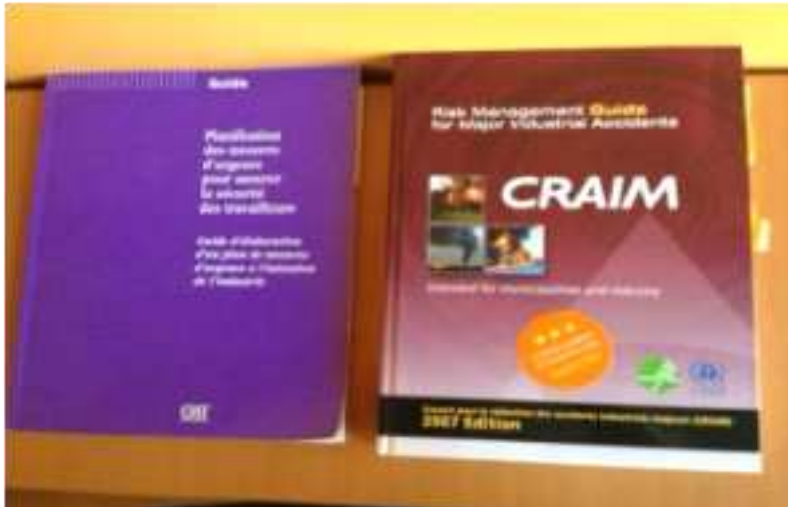
PRÉPARATION D'UN PLAN D'URGENCE

Gestion du Plan d'urgence

Programme de la présentation

Outils disponibles pour préparer un PU

- Planification des mesures d'urgence pour assurer la sécurité des travailleurs (CSST)
- Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs (CRAIM)
- Guide CSA Z 731-03 Planification des mesures et interventions d'urgence



Gestion des risques industriels

- Identification des risques
- Analyse des risques (HAZOP, What-if, ...)
- Probabilités et Conséquences
- Impacts potentiels sur les employés, l'installation, les dirigeants, les voisins, l'environnement
- Communication des risques aux populations concernées (système d'alerte, séance d'information, pamphlets, ...)



Identification des risques



Bassin de rétention inapproprié



Canalisations non identifiées et en mauvais état



Entreposage inadéquat

Identification des aires et ressources sensibles



Voisins, eau potable, zones sensibles pour la faune et la flore, aires de récréation, etc.

Développer les procédures d'intervention

Une fois les risques clairement identifiés, de même que leurs impacts potentiels, il est important de se demander, comment je devrais intervenir si cette situation se présentait et d'élaborer les procédures appropriées.

Par exemple :

- Préciser les EPI requis pour les intervenants
- Préciser le matériel d'intervention requis
- Si possible, préciser le périmètre de sécurité à mettre en place
- Fermer telle valve
- Boucher tel drain
- Arrêter le courant électrique dans tel secteur
- Aérer tel secteur



Préciser les rôles et responsabilités des intervenants

- Une fois les mesures d'intervention identifiées, il est important de vérifier et de préciser qui est en mesure de les mettre en place de façon sécuritaire.
- Identifier les ressources internes, de même que les ressources externes requises et s'assurer qu'elles ont les compétences et les connaissances pour appliquer les mesures qui leurs sont assignées.
- Au besoin, offrir des formations appropriées afin de combler les lacunes.

Introduction

Exigences réglementaires

Préparation d'un plan d'urgence

GESTION DU PLAN D'URGENCE

Programme de la présentation

À qui doit s'adresser un PU?

La clientèle visée par un Plan d'urgence est multiple :

- Dirigeants de l'entreprise
- Personnel de l'entreprise
- Autorités réglementaires
- Intervenants
- Voisins

Le niveau de détails doit être adapté aux besoins de chaque groupe d'utilisateurs.

Par exemple, un plan détaillé s'adressant au personnel d'une entreprise est généralement mal adapté aux besoins des intervenants municipaux.



Comment arrimer les PU entre eux?

- Valider son Plan d'urgence auprès des intervenants concernées (ex : municipalité, entrepreneurs spécialisés, ...) afin de s'assurer que les rôles et responsabilités qui leurs sont assignés sont réalisables.
- S'assurer qu'il n'y a pas d'incohérence entre les PU qui seraient appliqués en situation d'urgence.



Mise à jour et mise à l'essai du PU

- Une personne doit-être désignée pour assurer la mise à jour et la mise à l'essai régulière du Plan d'urgence.
- On doit s'assurer que la personne désignée aura le temps requis , de même que l'autorité nécessaire afin de mener à bien ces tâches.
- Inviter les intervenants externes à participer occasionnellement à des mises à l'essai afin de mieux se connaître et de faire connaître nos risques et nos attentes.



Questions et discussion



Ensemble,
atteignons des
sommets!

Contact :

Marcel Ricard

Coordonnateur Environnement industriel
et Mesures d'urgence

Tetra Tech Industries

Tél. : (514) 257-2427, poste 3325